

Image not found or type unknown



Depart pour 1 an à mayotte avec ma fille alors que je suis séparé

Par **enfantmayotte**, le **25/08/2009** à **16:30**

Bonjour, rnj'ai pour projet de quitter ma region pour habiter et travailler à mayotte pour une periode d'un an. Je suis separé du père de mon enfant qui lui a deja quitté la region pour s'installer à 800 km de sa fille il y a de ça 8 mois il voit sa fille 1 fois par mois en moyenne. A t'il un recours pour m'empecher de realiser mon projet? Suis je dans mes droits?